

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA LCIF
Réunion en virtuel, Oak Brook, Illinois, États-Unis
8-9 octobre 2020

1. A approuvé le rapport de la commission Finances de la LCIF qui incluait :
 - la prévision du premier trimestre de 23,6 millions USD
 - le budget de la Campagne 100 de 19,3 millions USD.
2. A amendé l'annexe J. (*Critères de subventions Lions Quest*) du Manuel des opérations et règlements de la LCIF pour inclure un minimum de 10 000 USD pour les demandes de subvention du programme Lions Quest. (Note : la numérotation de l'annexe est passée d'Annexe J. à Annexe I. avec l'approbation de réorganiser les annexes du Manuel des règlements comme indiqué à l'article 7 de cette synthèse.)
3. A approuvé un accord de donateur de deux ans avec l'Organisation mondiale de la santé d'un montant ne dépassant pas 1 172 116 USD du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023.
4. A amendé comme suit le Manuel des opérations et règlements de la LCIF, Chapitre III (*Subventions*) :
 - Paragraphe A. (*Objet et portée de l'octroi des subventions*) pour y inclure les subventions Diabète.
 - Paragraphe D. (*Programme de subventions SightFirst*) pour refléter les pratiques actuelles et inclure des références aux règlements programmatiques spécifiques concernant les priorités et les méthodes de contrôle de la maladie.
5. A amendé le Manuel des opérations et règlements de la LCIF, Chapitre III (*Subventions*), Paragraphe O. (*Programme de subventions Diabète*) pour spécifier les montants de financement et les projets éligibles.
A également approuvé l'ajout de l'Annexe J. (*Critères de subventions Lions Quest*) dans la section des annexes du Manuel des règlements.
6. A approuvé la subvention de contrepartie AT18781 / 332-E (Japon) d'un montant de 50 000 USD pour l'agrandissement d'un centre pour handicapés.
7. A amendé le Manuel des opérations et règlements de la LCIF pour réorganiser la section des annexes afin de correspondre à leur ordre d'apparition dans le Manuel des règlements.
A également approuvé la mise à jour en conséquence des références du Manuel des règlements aux annexes.